

16

L'implication des travailleurs en situation de handicap dans le conseil de vie sociale (CVS)

Fiche technique

Secteur

Médico-social

Public

Travailleurs en situation de handicap amenés à siéger dans un Conseil de Vie Sociale

Durée

4 jours (2+2, avec une intersession de 2 semaines) / journée de 6 heures

Organisme de formation

➔ AXE FORMATION

Lieux & dates

➔ Groupe 1

PARIS

Les 28 & 29 mars 2019

+ Les 18 & 19 avr. 2019

➔ Groupe 2

PARIS

Les 11 & 12 avr. 2019

+ Les 2 & 3 mai 2019

➔ Groupe 3

paris

Les 3 & 4 juin 2019

+ Les 24 & 25 juin 2019

➔ Groupe 4

paris

Les 16 & 17 sep. 2019

+ Les 7 & 8 oct. 2019

➔ Groupe 5

paris

Les 4 & 5 nov. 2019

+ Les 18 & 19 nov. 2019

Interlocuteur Unifaf

Heloïse NICOLLE

heloise.nicolle@unifaf.fr

0146004186

Contexte

La Loi pour l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005, entend consacrer la citoyenneté des personnes handicapées, en cohérence avec la Loi du 02 janvier 2002.

La première étape de cette citoyenneté passe par la connaissance et la compréhension des droits et devoirs de la personne handicapée au sein de la société française et de ses déclinaisons opérationnelles. Le conseil de la vie sociale est un lieu privilégié pour que chaque travailleur élu, puisse jouir pleinement de son rôle de citoyen.

Toutefois, il est évident que sans une formation appropriée, les élus au conseil de la vie sociale, peuvent très vite se sentir dépasser dans leurs nouvelles fonctions et ne pas réussir à assumer pleinement le rôle que leurs électeurs leur ont donné.

En sachant que chaque personne accueillie au sein de l'ESAT est au cœur du projet de l'établissement, il est important que les élus du CVS puissent représenter au mieux les voix et les revendications des usagers, de manière pertinente et cohérente. Ainsi, le conseil de la vie sociale représentera pleinement un lieu privilégié d'échanges, de dialogues, de consultations et de résolutions des difficultés.

Objectifs

- ➔ Connaître le fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale
- ➔ Définir le rôle et les attributions des élus du Conseil de la Vie Sociale
- ➔ Apprendre à recueillir la parole des usagers et la porter auprès du CVS
- ➔ Préparer ses interventions et pouvoir argumenter les propositions dont on est porteur
- ➔ Savoir faire un retour auprès des usagers des propos tenus lors du CVS et être en capacité d'expliquer les réponses apportées par la direction de l'établissement aux questions posées.

Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

Contenu

➔ 1. Le cadre légal du Conseil de la Vie Sociale ?

Approche du rôle et des attributions du CVS dans le cadre de la Loi 2002-2

Enjeux du CVS concernant la vie interne de l'établissement

Les différents domaines de compétence du CVS

➔ 2. Pratique du rôle de représentant élu des usagers

Le recueil, le tri, l'organisation et la retranscription des demandes émanant de ses

collègues

⇒ **3. Préparation du CVS**

Préparer le CVS avec les autres usagers et préparer son intervention (argumentation, communication, confiance en soi, etc.)

⇒ **4. Le Conseil de la Vie Sociale**

Répartition des rôles entre les différentes instances présentes au CVS

Travailler la prise de parole en public

Connaître les bases de la prise de note des propos tenus lors du CVS

⇒ **5. Retours de la réunion du CVS**

Rédiger un compte-rendu de la réunion

Afficher, diffuser les réponses apportées aux demandes/questions émanant des usagers